Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_070-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_070

Objet : Autorisation de signature du marché M25.005 : Accord-cadre à marchés subséquents de transport d'enfants et d'adolescents en autocar – 3 lots

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (61) :
Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :
Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHIEN - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 74

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_070-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_070

Objet : Autorisation de signature du marché M25.005 : Accord-cadre à marchés subséquents de transport d'enfants et d'adolescents en autocar – 3 lots

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1414-2 ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte lancée conformément aux dispositions des articles R. 2124-2,1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Vu l'article R. 2162-2 du Code de la commande publique, portant sur l'accord-cadre multi-attributaire qui ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles et qui donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7, R. 2162-8 et R. 2162-10 du Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
Considérant l'avis n°25-30945 du 19 mars 2025 sur le site du BOAMP, l'avis n° 182229-2025 du 20 mars 2025 sur le site du JOUE, la publicité sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre Interieure_59_20250319W2_01 ainsi que la publication sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 22 avril 2025 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 mai 2025 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché M25.005 alloti sous forme d'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire pour le transport d'enfants et d'adolescents en autocar et ainsi que tous les documents y afférents avec les attributaires choisis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 mai 2025 suivant :

Intitulé des lots	*Attributaires*	*Montant maximum du lot*	*Durée*
Lot 1 : Transport d'adolescents en autocar de grand tourisme au départ ou à destination de Cœur de Flandre agglo, en France Métropolitaine ou en pays limitrophes européens pour des séjours d'au moins 4 jours	VOYAGES INGLARD (62921 AIRE SUR LA LYS) AUTOCARS MAZEREEUW (59114 STEENVOORDE), mandataire du groupement d'opérateurs économiques avec TVLS (59270 BAILLEUL)	Accord-cadre à marchés subséquents passé avec un montant maximum de commandes à 120 000 € HT (même montant pour la ou les reconduction(s))	Durée initiale de 12 mois. L'accord-cadre est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.
Lot 2 : Transport d'adolescents en autocar de tourisme, au départ ou à destination de Cœur de Flandre agglo, en France métropolitaine ou dans les pays limitrophes européens, à la journée ou la demi-journée	VOYAGES INGLARD (62921 AIRE SUR LA LYS) AUTOCARS MAZEREEUW (59114 STEENVOORDE), mandataire du groupement d'opérateurs économiques avec TVLS (59270 BAILLEUL)	Accord-cadre à marchés subséquents passé avec un montant maximum de commandes à 30 000 € HT (même montant pour la ou les reconduction(s))	

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_070-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Lot 3 : Transport d'enfants en autocar de tourisme, au départ ou à destination de Cœur de Flandre agglo en France Métropolitaine ou dans les pays limitrophes européens, lors de déplacements à la journée ou à la demi-journée et des navettes entre les différents sites d'activités dans le cadre des activités proposées des accueils de loisirs sans hébergement	VOYAGES INGLARD (62921 AIRE SUR LA LYS) AUTOCARS MAZEREEUW (59114 STEENVOORDE), mandataire du groupement d'opérateurs économiques avec TVLS (59270 BAILLEUL)	Accord-cadre à marchés subséquents passé avec un montant maximum de commandes à 50 000 € HT (même montant pour la ou les reconduction(s))	

- chaque marché subséquent détermine son propre délai ou sa durée d'exécution,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Vote :

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Jean-Luc DEBERT

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE